

GUIDE PRATIQUE ÉTUDIANT

2022-2023



Bienvenue à l'université de Bourgogne!



Préparons le prochain siècle ensemble !

Willkommen
Welcome
أهلاً وسهلاً

Bienvenido

Tervetuloa

ДОБРО ПОЖАЛОВАТЬ

欢迎

AUXERRE
CHALON-SUR-SAÔNE
DIJON
LE CREUSOT
MÂCON
NEVERS

SUIVEZ-NOUS :



WWW.U-BOURGOGNE.FR

SOMMAIRE

5 - 17 LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

- 5 - le dossier social étudiant
- 9 - les bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- 10 - les bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
 - les bourses sur critères sociaux du Ministère de la Culture
- 13 - les conditions d'attribution des bourses
- 15 - les autres aides gérées par le Crous
- 16 - les autres aides non-gérées par le Crous
- 17 - les aides spécifiques

18 LE SERVICE SOCIAL

21 L'EMPLOI ÉTUDIANT

23 - 32 LE LOGEMENT

- 24 - la procédure d'admission
- 26 - la vie en résidence
- 28 - nos logements

34 - 38 LA RESTAURATION

- 36 - les restaurants universitaires, cafétérias et food trucks

39 - 41 LE SERVICE INTERNATIONAL

- 40 - les critères d'admission en résidence
- 41 - les actions interculturelles

42 - 45 LE SERVICE CULTUREL

- 43 - la politique culturelle
- 45 - les concours
- 45 - le dispositif Culture ActionS

Le Crous (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un établissement public administratif qui participe au service public de l'enseignement supérieur et contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de vie étudiante définie par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante par ses interventions dans les domaines de l'accompagnement social des études et de leur financement, de la restauration, du logement, de la santé, de la mobilité, de l'action culturelle, des pratiques sportives et du soutien aux initiatives des étudiants.

Le Crous vous accompagnera tout au long de votre vie étudiante. Retrouvez les informations utiles dans ce guide ou sur www.crous-bfc.fr

BIEN VENUE

AUX ÉTUDIANTS

L'évènement :
Ta rentrée, ON FIRE !



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le Dossier Social Étudiant (DSE) est la procédure qui permet aux étudiants de demander, à partir d'un dossier unique, **une bourse** sur critères sociaux et/ou **un logement** en résidence universitaire.

Ce dossier doit être constitué chaque année (même pour un renouvellement) en se connectant à

www.messervices.etudiant.gouv.fr

DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE
Tél. : 09 69 39 19 19

Besançon

40 avenue de l'Observatoire
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
de 13h30 à 16h30

Dijon

6b rue Recteur Marcel Bouchard
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
de 13h30 à 16h30

LA DEMANDE DE BOURSE & LOGEMENT

○ COMMENT SE CONNECTER ?

Par Internet :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Pour vous connecter la première fois, utilisez l'adresse mél enregistrée sur ParcoursSup ou créez un compte. Le Crous de l'académie dans laquelle vous étudiez sera votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie en 2023-2024.

Formulez 4 vœux d'études maximum (établissement et formation dans les académies de votre choix).

○ QUAND ?

Tous les ans à partir du 20 janvier jusqu'au 15 mai sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Durant cette période, ce service en ligne est ouvert 7 j/ 7, 24 h/24 h.

○ AVEC QUELS DOCUMENTS ?

— Votre numéro I.N.E.S figurant sur le document de confirmation au baccalauréat ou votre carte d'étudiant.

— L'avis fiscal 2022 concernant les revenus perçus en 2021 par vos parents, ou tuteurs ou des conjoints en cas de déclaration séparée (PACS, mariage).



Faites votre demande chaque année, même si vous n'êtes pas sûr(e) de vos vœux. Allez jusqu'à la dernière étape pour enregistrer votre demande.

Vous recevrez votre dossier social étudiant par mail sous 48h. Vous devrez le retourner rapidement avec l'ensemble des justificatifs demandés, selon les modalités indiquées.

Si vous suivez toutes ces étapes, le Crous instruira votre demande et vous répondra par courriel avant la rentrée universitaire : vous recevez alors une notification conditionnelle vous informant de vos droits, à télécharger également dans votre espace personnel sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Une question ?

Consultez la foire aux questions sur notre site internet www.crous-bfc.fr ou contactez-nous en utilisant le formulaire de contact de la rubrique «Assistance» sur www.messervices.etudiant.gouv.fr.

À savoir

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous acquitter de la CVEC, la Contribution Vie Étudiante et de Campus.

La CVEC contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'études et à la dynamisation de la vie de campus. Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

L'acquittement de la CVEC s'effectue en ligne sur cvec.etudiant.gouv.fr

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

2022 · 2023

3200
bons plans

2200
partenaires

POUR TOUS LES
- DE 30 ANS

8 €





BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



PASS
Studies
Cristal

OFFRE
ÉTUDIANTS
ET APPRENTIS

Dès
18 ans

À partir de **2[€]⁽¹⁾** /mois

1 compte + 1 appli + 1 conseiller



OU



OU



la carte **Visa Classique**

la carte **Visa Premier**

la carte **Visa Platinum**

Contenu à caractère publicitaire

(1) Convention de compte à 2€ par mois pour 5 services dont la Carte Visa Classic, 3€ par mois pour 5 services dont la Carte Visa Premier et 6€ par mois pour 6 services dont la Carte Visa Platinum. Convention de compte disponible en niveau de service Confort et Premium. Voir conditions en agence ou sur banquepopulaire.fr/lrbbpfc. Offre réservée aux étudiants et apprentis de 18 à 27 ans (jusqu'au dernier jour des 27 ans). BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, société anonyme de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 R.C.S. Dijon Code NAF 6419 Z - N° TVA Intracommunautaire FR 425 428 203 52 - Siège Social : 14 Bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 Dijon Cedex - C.C.P. Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDJN - N°Orias Courtier Assurances : 07 023 116

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR CRITÈRES SOCIAUX DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



LE CALCUL DU DROIT À BOURSE

Les bourses sont accordées aux étudiants en formation initiale en fonction de la situation sociale de leur famille, en application d'un barème national publié chaque année au Journal Officiel.

Le barème est consultable sur le site www.etudiant.gouv.fr rubrique « vos aides financières ».

Calculez vos droits à la bourse :
simulateur.lescrous.fr

Les aides sont attribuées conformément à la circulaire, en fonction de trois critères :

> les revenus de la famille

Les ressources prises en compte sont celles qui figurent à la ligne « revenu brut global » ou « déficit brut global » de l'avis fiscal détenu par la famille de l'étudiant pour l'année de référence (N-2 par rapport à l'année de dépôt de la demande, soit l'avis fiscal 2022 concernant les revenus perçus en 2021, pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2022-2023).

> le nombre d'enfants fiscalement à charge de la famille

Le nombre de frères et sœurs dans l'enseignement supérieur, correspond au nombre de frères et sœurs « inscrits dans un cursus à bac+1 minimum »

> l'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

MONTANTS ET BARÈME D'ATTRIBUTION

Le barème indique, en fonction du nombre total de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné.

A cet échelon correspond un montant annuel de bourse. Le barème est révisable chaque année.

Montants annuels (sur dix mois) en 2022-2023 :

> Échelon 0 bis :	1	084	€
> Échelon 1 :	1	793	€
> Échelon 2 :	2	701	€
> Échelon 3 :	3	458	€
> Échelon 4 :	4	217	€
> Échelon 5 :	4	842	€
> Échelon 6 :	5	136	€
> Échelon 7 :	5	965	€



BOURSES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Ce Ministère accorde des bourses nationales d'études sur critères sociaux. La gestion est assurée par le Crous depuis la rentrée universitaire 2015-2016. Pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement et de formation placé sous la tutelle ou le contrôle pédagogique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. **Les critères sociaux servant à la détermination du taux et du montant de la bourse sont identiques à ceux du Ministère de la Recherche et de l'Innovation.**

BOURSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux du Ministère de la Culture, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement et de formation placé sous la tutelle ou le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture (école d'art, écoles nationales d'architecture, conservatoires nationaux, écoles des Beaux Arts, école du Louvre, FEMIS, écoles nationales Arts Décoratifs, Création industrielle...) et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers. Il doit, par ailleurs, suivre des études supérieures à temps plein relevant de la compétence du Ministère de la Culture. **Les critères sociaux servant à la détermination du taux et du montant de la bourse sont identiques à ceux du Ministère de la Recherche et de l'Innovation.**

DIJON
ÉTUDIANTS



**LA BONNE ÉQUATION
POUR RÉUSSIR SA
VIE ÉTUDIANTE**

TOUTES LES INFOS
ET LIENS UTILES



dijon.fr || metropole-dijon.fr





LA MARQUE RÉFÉRENCE
DE L'ÉDITION PUBLICITAIRE
dédiée à la jeunesse !

www.connect-comtogether.com



La marque référence
de l'édition publicitaire



PRINT & DIGITAL

Agence Nord (Rouen) :

Tél. 02 32 96 31 31

Agence Centre (Bourges) :

Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 3^e trimestre 2022 - N° 218-02

www.connect-comtogether.com



UNE BOURSE, SOUS QUELLES CONDITIONS ?



LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

> âge

— être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse.

> études

Un étudiant peut bénéficier de 7 droits à bourse pour toute sa scolarité : 5 au maximum pour sa licence, et 2 ou 3 pour son master (selon le nombre utilisé pour sa licence).

La règle est la suivante :

- aucun contrôle de crédits pour les deux premiers droits,
- le 3^{ème} droit n'est accordé que si l'étudiant a validé 60 crédits, 2 semestres ou une année
- le 4^{ème} ou le 5^{ème} droit n'est accordé que si l'étudiant a validé 120 crédits, 4 semestres ou deux années,
- le 6^{ème} ou le 7^{ème} droit ne peuvent être accordés que si l'étudiant a validé au moins 180 crédits, 6 semestres ou 3 années.

> nationalité

- être de nationalité française
- être ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne et remplir une des conditions suivantes :
- avoir la qualité de travailleur communautaire ou d'enfant de

travailleur communautaire (avoir occupé précédemment un emploi en France, à temps plein ou à temps partiel)

- justifier que l'un des parents ou le délégataire de l'autorité parentale a perçu des revenus en France,
- attester d'un certain degré d'intégration dans la société française.
- être étudiant étranger bénéficiant du statut de réfugié
- être étudiant étranger bénéficiant de la protection subsidiaire
- être étudiant étranger résidant en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal de rattachement (père, mère ou délégataire de l'autorité parentale) est situé en France depuis au moins deux ans. Cette dernière condition est appréciée au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour laquelle la bourse est sollicitée.

> Assiduité

Les boursiers doivent suivre avec assiduité les cours, les travaux dirigés et travaux pratiques, s'inscrire et se présenter aux examens et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. La non-assiduité entraîne la suppression de la bourse et peut entraîner le reversement des sommes indûment perçues.

Les boursiers obligés d'interrompre leurs études pour raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation) pour une durée supérieure à 15 jours sont tenus de formuler une demande de congé de bourse et de produire un certificat médical à leur établissement. Le formulaire est à retirer auprès de la scolarité et vous permettra de continuer à percevoir votre bourse.

MAINTIEN DE LA BOURSE PENDANT LES GRANDES VACANCES UNIVERSITAIRES

L'étudiant boursier n'ayant pas achevé ses études au 1^{er} juillet de l'année universitaire peut continuer à percevoir sa bourse pendant les grandes vacances si :

- il est en métropole à la charge de ses parents, de son tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale lorsque ceux-ci résident dans un département d'outre-mer, une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie ;
- il est originaire de Wallis-et-Futuna poursuivant des études en Nouvelle-Calédonie ;
- il poursuit des études en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie et, dans chaque cas, originaire d'une île du territoire distincte de celle où est dispensé l'enseignement ;
- il est français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'Espace économique européen à la charge de ses parents, de son tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale lorsque ceux-ci résident à l'étranger (à l'exception des pays membres de l'Union européenne, des États parties à l'Espace Economique Européen, de la Confédération suisse et des pays riverains de la Méditerranée où l'étudiant a la possibilité de rejoindre sa famille chaque année) ;
- il est pupille de l'État ;
- il est pupille de la Nation ;
- il est orphelin de ses deux parents ;
- il est réfugié ;
- il est étudiant bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- il a bénéficié auparavant des mesures de l'aide sociale à l'enfance.



LES COMPLÉMENTS DE BOURSE

L'aide au mérite du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de la Culture, concerne uniquement les étudiants boursiers de ces ministères. Elle est accordée aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « très bien » à la dernière session.

L'aide est versée sur 9 mois pendant les 3 années de licence ou de formation équivalente.

COMMENT FAIRE SI ...

> Un changement dans votre situation ou celle de votre famille est survenu : Faites une demande de révision, par courrier auprès de votre Crous, en joignant les différents justificatifs et la dernière notification reçue.

> Vous voulez modifier vos vœux : Contactez-nous en utilisant le formulaire de contact sur le site messervices.etudiant.gouv.fr (rubrique Assistance).

> Vous changez d'académie : Demandez le transfert de votre dossier auprès de votre Crous d'origine en joignant votre certificat de scolarité.

PAIEMENT DE LA BOURSE

Les bourses sont versées en 10 mensualités sur le compte de l'étudiant. Le paiement intervient en début de mois. Si votre bourse ne peut être versée le premier mois, deux mensualités seront versées le mois suivant.

AIDE À LA MOBILITÉ EN MASTER

Les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre d'une aide spécifique, inscrits pour la première fois en première année du diplôme national de master dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur diplôme national de licence* peuvent solliciter une aide à la mobilité.

L'aide est versée à compter du mois suivant celui où le demandeur a produit l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de sa demande. La mise en paiement est effectuée en début de mois. Le montant de l'aide à la mobilité est fixé par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget. La demande d'aide à la mobilité est à déposer sur le portail

www.messervices.etudiant.gouv.fr

* Attention, l'obtention d'une licence professionnelle ne donne pas droit à cette aide

AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP

C'est une aide financière de 500€ pour les futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Elle peut être demandée à partir du 6 juillet 2021 en se connectant sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Trois conditions à remplir :

- être bénéficiaire d'une bourse de lycée
- être inscrit sur Parcoursup cette année et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de son académie de résidence
- avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence

En vous connectant à la plateforme Parcoursup, vous saurez quels sont vos vœux qui permettent de bénéficier de ce dispositif. Un bouton « Mobilité » est affiché à côté du vœu correspondant à une formation en-dehors de son académie de résidence.

FONDATION ET LEGS

> **Bourse de la fondation GIVEKA** : elle est destinée à des étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident subi ou d'une maladie contractée après avoir obtenu leur baccalauréat, ont des difficultés financières à entamer ou suivre des études supérieures en France ou à l'étranger.

> **Legs Lassence** : les étudiants de nationalité française préparant une thèse de doctorat en lettres ou sciences humaines peuvent prétendre à une bourse Lassence.

Renseignez-vous auprès du Service Social du Crous. Prenez rendez-vous en ligne sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique «Prendre RDV avec le Crous»

AIDE FINANCIÈRE AUX APPRENANTS DE LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE (GEN)

Une aide financière peut être attribuée, sous conditions de ressources, aux personnes inscrites dans une formation labellisée par la Grande École du numérique. Cette aide est accordée selon les ressources et les charges du demandeur ou celles de sa famille.

Le montant de l'aide est calculé en référence au montant des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Attention : la formation doit avoir été commencée avant de pouvoir déposer la demande.

La demande est déposée par voie électronique sur le site internet de l'école : www.grandeecolenumérique.fr

LES AUTRES AIDES NON GÉRÉES PAR LE CROUS



Pour ces aides financières, adressez vous à votre établissement d'enseignement supérieur ou au ministère concerné pour vous informer sur les modalités précises d'attribution et les formalités à remplir.

Des aides peuvent être attribuées par les collectivités territoriales, renseignez-vous auprès des services compétents.

AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'étudiant qui souhaite partir étudier ou faire un stage à l'étranger peut bénéficier, sous certaines conditions, d'aides à la mobilité.

Retrouvez-les sur notre site :
www.crous-bfc.fr, rubrique International

BOURSES D'ÉTUDES POUR LES FORMATIONS SOCIALES ET PARAMÉDICALES

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et aux étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par les régions. Renseignez vous directement auprès de votre établissement.

Les demandes se font au cours des mois de septembre et octobre sur :

www.bourgognefranchecomte.fr/demander-une-bourse-sanitaire-et-sociale

La procédure est obligatoire même si vous avez déjà déposé un DSE au Crous.



LES AIDES SPÉCIFIQUES

Le service social propose des aides financières aux étudiants rencontrant des difficultés. L'aide spécifique peut revêtir 2 formes :

> **soit une aide ponctuelle** en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés, prenant en compte des situations nouvelles, imprévisibles attestées par une évaluation sociale.

> **soit une allocation annuelle** accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes ne pouvant donner lieu à l'attribution et au versement d'une bourse dans les conditions imposées par la réglementation des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la Recherche et de l'Innovation. L'âge limite pour en bénéficier est de 35 ans, y compris pour les étudiants en reprise d'études. Elle s'adresse aux étudiants qui sont :

- en reprise d'études au-delà de 28 ans.
- élevés par un membre de leur famille sans décision judiciaire (exemple : oncle, tante, grands-parents).
- en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficient plus du soutien matériel de leurs parents et pouvant justifier de revenus réguliers liés à une activité salariée, sur les 12 derniers mois précédant la demande, d'au moins l'équivalent de 3 SMIC nets.
- en rupture familiale.
- seuls sur le territoire français et dont les revenus déclarés de leur famille résidant à l'étranger ne permettent pas d'apprécier le droit à bourse sur critères sociaux (concerne les étudiants français ou ressortissants d'un État membre de l'UE).

L'allocation annuelle ne peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. En revanche, elle est cumulable avec une aide au mérite.

L'étudiant doit effectuer au préalable une demande de bourse dans le cadre du dossier social étudiant, en expliquant sa situation particulière.

Un premier examen permettra de l'orienter vers la saisie d'un dossier spécifique d'allocation annuelle. Après examen du dossier, la commission émet un avis d'attribution ou de non-attribution de l'allocation annuelle et propose à la direction du Crous le montant de l'aide susceptible d'être accordée. Le Directeur décide du montant de l'aide attribuée et en informe l'étudiant.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> L'action individuelle

Des entretiens pour une aide à la résolution des difficultés :

- personnelles ou familiales
- matérielles et financières

> Les actions collectives

En fonction des besoins repérés, des actions d'information et/ou de prévention peuvent être mises en place.

> Étudiant en situation de handicap

Un(e) assistant(e) social(e) « Référé Handicap » prend en charge les étudiants porteurs de handicap :

prise en charge individuelle et demande de logement.

Consultez le site www.crous-bfc.fr rubrique « Hébergement », sous-rubrique « Documents utiles ».

Vous êtes élève ou étudiant, consultez la liste pratique des conditions d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement de chaque établissement de l'enseignement supérieur : nom des responsables d'accueil, organisation des études, supports matériels, aides humaines, modalités d'examen, transports, logement, restauration sur www.handi-u.fr

La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne sur www.messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique « Prendre RDV avec le Crous »

Vous pourrez choisir le créneau horaire qui vous convient et contacter un(e) assistant(e) social(e) dont le profil correspond au mieux à votre situation.



AIDES SOCIALES ET SANTÉ

Le service social en faveur des étudiants a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de scolarité des étudiants. Les assistants sociaux qui le compose sont tenus au secret professionnel. Ils ont pour mission d'aider les étudiants qui rencontrent des difficultés à s'adapter le mieux possible à leur vie étudiante et à trouver leur équilibre personnel.

- Les assistants sociaux ont un rôle de conseil, d'information, de soutien et de prévention.
- Ils accueillent et écoutent les étudiants en cas de difficulté qu'elle qu'en soit la nature (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière).
- Ils informent les étudiants sur différents domaines : législation sociale, aides financières, modes d'hébergement, handicap...
- En cas de difficulté particulière de l'étudiant, ils font appel aux dispositifs d'action sociale interne ou externe au Crous, réservés aux étudiants (Aides spécifiques, dons et legs, aides alimentaires, ...). Ils peuvent aussi aider les étudiants à constituer des dossiers auprès des différents acteurs de l'action sociale.

PÔLE ACTION SOCIALE.

Pour rencontrer un-e assistant-e social-e vous devez prendre rendez-vous en ligne :

mesrdv.etudiant.gouv.fr

En l'absence de créneaux disponibles reconnectez-vous ultérieurement : de nouveaux créneaux sont proposés régulièrement. Pour les étudiants dont la situation nécessite une intervention immédiate d'un-e assistant-e social-e, les étudiants peuvent écrire à

- social.21@crous-bfc.fr (étudiants inscrits dans l'académie de Dijon)

- social.25@crous-bfc.fr (étudiants inscrits dans l'académie de Besançon)

Permanence téléphonique :

03 81 48 46 50 du Lundi au vendredi de 10H00 à 12H00.



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

4 BONS RÉFLEXES POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ DÈS 18 ANS

- ✓ Créer mon compte ameli
- ✓ Mettre à jour ma carte Vitale
- ✓ Déclarer mon médecin traitant
- ✓ Enregistrer mon RIB dans mon compte ameli



ameli.fr

Hey, tu crois que
j'ai droit à l'aide
au logement ?

Regarde, tu peux faire
ta simulation sur **caf.fr**
ou sur l'appli mobile, ça
prend 2 minutes !!

Et si tu travailles,
n'oublie pas de
vérifier tes droits à la
prime d'activité !

**La Caf sur le
bout des doigts !**



**Télécharge l'appli
Caf - Mon compte**



**Tout savoir sur ton
aide au logement
étudiant et tes autres
droits avec **caf.fr****

pour toutes questions sur l'aide
au logement étudiant :

0 969 32 52 52 Service gratuit
du lundi au vendredi

pour toutes autres questions :

3230 Service gratuit
du lundi au vendredi



ECOUTE PSYCHOLOGIQUE SUR LES CAMPUS

Un psychologue vous accueille gratuitement aux Happy Hours, pour une écoute bienveillante et sans jugement, du soutien, des réponses, et ceci en toute confidentialité :

Avec RDV : rdv.apsytude@gmail.com
(préciser « Crous BFC » en objet de mail) ou
06 27 86 91 83

Sans RDV (prise de contact et consultation possible en fonction des disponibilités du jour de la permanence) :

- **Dijon** : Mardi de 17h à 21h > résidence Crous Maret – 3 rue Dr Maret
Jeudi de 18h à 21h > résidence Crous Montmuzard, pavillon St Bernard – avenue A. Savary
- **Besançon** : Mercredi de 16h à 20h30 > résidence Crous Colette, bâtiment Stendhal – 7 rue Laplace
Jeudi de 14h30 à 17h30 > SUPMICROTECH – 26 rue de l'Epitaphe
- **Belfort** : Mardi de 16h à 21h > résidence Crous Duvillard – 2 rue E. Duvillard
- **Pour les autres villes de Bourgogne-Franche-Comté** : Un psychologue vous accueille gratuitement par webcam avec l'Happy Line, pour une écoute bienveillante et sans jugement, du soutien, des réponses, et ceci en toute confidentialité.

Consultation via vidéo-consultation (smartphone, tablette, ordinateur)
Avec RDV (30 à 45 min), à des horaires flexibles : rdv.apsytude@gmail.com
(préciser « Crous BFC » en objet de mail) ou
06 27 86 91 83

Pendant les vacances universitaires :
écoute psychologique par téléphone au
0800 730 446.

Appels anonymes et gratuits – Accessible
24h/24 et 7j/7

ACCOMPAGEMENT EN SANTÉ

Les conseils de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé

- Créer votre compte ameli
- Mettre à jour votre carte Vitale dans une pharmacie
- Déclarer votre médecin traitant
- Envoyer votre RIB à la CPAM

En savoir + sur www.ameli.fr

UNE AIDE POUR PAYER VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Parce qu'un problème de santé n'est jamais prévisible, mieux vaut avoir une complémentaire santé (dite « mutuelle ») car c'est elle qui rembourse tout ou partie du reste à payer après le remboursement de l'Assurance Maladie.

Si vous êtes indépendant de vos parents (vous n'habitez pas avec eux et vous ne déclarez pas vos impôts avec eux), vous pouvez peut-être bénéficier de la Complémentaire santé solidaire (gratuite ou à tarif réduit).

Pour savoir si vous y avez droit, rendez-vous sur www.mesdroitssociaux.gouv.fr

DES PROBLÈMES POUR VOUS SOIGNER ?

Vous pouvez contacter l'Assurance Maladie par téléphone en composant le 3646 (service gratuit + prix appel) ou demander un rendez-vous dans votre compte ameli. Un conseiller de l'Assurance Maladie répondra à vos questions et vous aidera dans vos démarches de soins ou administratives.



L'EMPLOI ÉTUDIANT

Le service emploi étudiant du Crous a pour mission principale d'aider les étudiants dans leurs recherches de jobs, en leur proposant des offres et en les accompagnant dans la préparation de leurs candidatures.

PÔLE VIE ÉTUDIANTE
Prise de rendez-vous sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Un(e) conseiller(e) emploi reçoit les étudiants pour les aider dans leurs recherches ou pour préparer leurs candidatures.

L'EMPLOI ÉTUDIANT

Étudiants, vous souhaitez travailler pendant vos études et vacances scolaires ?

Le service emploi étudiant est à votre écoute pour vous accompagner et vous aider à :

- Chercher des offres de jobs
- Trouver une entreprise
- Rédiger votre cv et votre lettre de motivation
- Préparer les entretiens de recrutements
- Mettre en valeur vos compétences

Vous pouvez consulter nos offres en ligne et prendre rendez-vous sur

www.messervices.etudiant.gouv.fr,
rubrique «Prendre RDV avec le Crous»

Renseignements : jobetudiant@crous-bfc.fr

Le Crous Bourgogne Franche-Comté propose aux étudiants des établissements de l'enseignement supérieur des emplois pour participer à certaines activités (plonge, service, ménage, accueil...). Il s'agit de contrats à durée déterminée de droit public réservés uniquement aux étudiants.

RECRUTEMENT

Toutes les offres de «contrat emploi étudiant» sont publiées sur www.jobaviz.fr

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer à jobetudiant@crous-bfc.fr



La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique «Prendre RDV avec le Crous»

Vous pourrez choisir le créneau horaire qui vous convient et prendre un rendez-vous individuel ou vous inscrire à un atelier collectif.



LES LOGEMENTS

Le Crous Bourgogne Franche-Comté propose plus de 6500 logements étudiants à Auxerre, Belfort, Besançon, Dijon, Le Creusot et Montbéliard. Il propose plusieurs types de logements meublés en résidence universitaire : chambre individuelle, studette et appartement meublé du Type 1 au Type 4, tous exonérés de la taxe d'habitation et ouvrant droit à l'aide au logement.

PÔLES HÉBERGEMENT :

Besançon

Résidence Colette
7 rue Pierre Laplace
Tél. : 03 81 48 47 47
pole-hebergement-besancon@crous-bfc.fr

Dijon

Résidence Montmuzard
Pavillon Bossuet
8 avenue Alain Savary
Tél. : 03 45 34 85 83
pole-hebergement-dijon@crous-bfc.fr

Belfort - Montbéliard

Résidence Duvillard - Belfort
2 rue Ernest Duvillard
Tél. : 03 84 21 06 01
pole-hebergement-nfc@crous-bfc.fr



Le Crous poursuit son programme de rénovation pour diversifier l'offre publique à destination des étudiants : des chambres confort dotées de sanitaires privatifs (toilettes, douche et lavabo), des studettes avec des sanitaires privatifs (toilettes, douche, lavabo) ainsi qu'un coin cuisine.

Dans chaque résidence :

- des agents d'accueil quotidiennement à votre écoute,
- des veilleurs de nuit à votre disposition tous les soirs,
- un accès wifi
- des salles de travail

Et aussi selon les sites :

- des équipements sportifs
- des salles de convivialité
- des salles de travail et de co-working
- des laveries
- des boîtes à colis connectées
- des animations...

Mon logement Crous

En 2022 et pour renforcer vos chances d'obtenir le logement adapté à votre choix d'orientation, l'attribution se déroule sur 4 semaines du 14/06 au 05/07/2022 :

- Vous déposez au max 4 vœux de logement, toutes villes et Crous confondus
Rappel : vous devez avoir initié votre DSE pour pouvoir déposer des vœux
- Envoi des propositions de logement (par mail et SMS) le mardi de chaque semaine, à confirmer avant le jeudi 23h59 heure de Paris.
- Réouverture des listes de vœux le vendredi
- Vous devrez valider votre participation entre chaque tour

Les étudiants internationaux pourront déposer leurs demandes de logement à partir du 12 juillet (pas de Dossier Social Etudiant à faire).

[+] d'info sur :
<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>





COLOCATION CHOISIE

(appartement)

Le Crous dispose d'appartements disponibles en colocation. Les colocataires (sauf s'il s'agit de conjoints) doivent avoir le statut d'étudiant et pouvoir justifier de ressources permettant d'acquitter le montant du loyer.

Les étudiants souhaitant effectuer une colocation doivent constituer un Dossier Social Étudiant (DSE) puis demander un logement destiné à la colocation. Chaque colocataire doit ensuite remplir un formulaire en ligne sur le site www.crous-bfc.fr rubrique «Logement».

NB : l'étudiant doit choisir son/sa colocataire.

RENOUVELANTS

Après avoir fait sa demande de DSE, l'étudiant logé au Crous souhaitant demander son renouvellement pour la rentrée suivante doit effectuer sa démarche sur www.messervices.etudiant.gouv.fr, via Cité'U.

PAYER SON LOYER

L'étudiant peut payer son loyer :
— en ligne sur Cité'U, via PayBox

Une tierce personne peut par ailleurs payer le loyer de l'étudiant grâce au service Cité'U.

BED&CROUS

Le Crous met à disposition des étudiants, stagiaires, enseignants, chercheurs... un choix de logements de gamme hôtelière à des prix spécialement adaptés.

Retrouvez notre offre hôtelière en Bourgogne Franche-Comté et dans toute la France sur www.bedandcrous.com !

LA VIE EN RÉSIDENCE

ANIMATIONS

Les équipes de la vie des campus accompagnées de volontaires en Service Civique proposent à tous les étudiants des différents sites de Bourgogne-Franche-Comté un calendrier d'animations hebdomadaire.

Les étudiants peuvent participer, au fil des semaines, à de nombreuses activités, aussi bien sur le campus qu'au centre-ville. Ils auront le choix entre des sorties cinéma, bowling, spectacles, concerts, compétitions sportives, escape game, tournois de jeux vidéo, soirées dansantes, karaoké, ateliers cuisine et DIY, et bien d'autres encore

Certains événements exceptionnels rythmeront l'année universitaire comme le «Campus a un incroyable talent», un Gala à destination de tous les étudiants des campus, des garden-partys ou bien encore des voyages.

Toutes les animations proposées par le service vie de campus sont gratuites pour les étudiants de Bourgogne Franche-Comté et ouvertes à tou.te.s.

Plus d'informations sur www.crous-bfc.fr, rubrique «Vie Etudiante».

Contacts : viedescampus.dijon@crous-bfc.fr,
viedescampus.besancon@crous-bfc.fr,
viedescampus.nfc@crous-bfc.fr



LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS AUX CONSEILS

> Le Conseil d'administration du Crous

Tous les deux ans, se déroulent des élections des représentants étudiants au Conseil d'Administration du Crous. Ils sont chargés de représenter les intérêts des étudiants des académies de Besançon et de Dijon. Les dernières élections ont eu lieu en novembre 2021. Parmi les 7 élus étudiants, le Conseil d'Administration élit un Vice-président étudiant (VPE) qui est l'interlocuteur privilégié de l'équipe du Crous. Il a également un rôle de coordination des élus étudiants.

Plus d'informations sur notre site :
www.crous-bfc.fr

INFOS PRATIQUES

ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

L'assurance est obligatoire pour la durée du contrat de bail.

AIDE AU LOGEMENT

Tous les logements du Crous ouvrent droit à l'aide au logement. Informations sur

www.caf.fr

> **Aide personnalisée au logement (APL)** pour les appartements, elle s'applique aux logements conventionnés.

> **Allocation logement social (ALS)** pour les chambres et studettes, elle est attribuée au locataire d'un logement remplissant certaines conditions. Elle est également calculée en fonction du loyer mensuel et des ressources du locataire.

ATTENTION : l'APL et l'ALS ne sont pas cumulables. Cas particuliers des étudiants de moins de 20 ans : vous avez droit à une aide au logement, mais vos parents ne pourront plus percevoir de prestations familiales en votre faveur.

LA GARANTIE VISALE

Le garant 100 % gratuit de tous les étudiants Action Logement facilite l'accès au logement des étudiants en se portant garant auprès de leur futur propriétaire. La garantie Visale s'adresse à tous les étudiants, jusqu'à la veille de leur 31 ans, sans conditions de ressources et pour tout type de logement. Une solution simple, 100 % gratuite et accessible en quelques clics sur www.visale.fr

D'autres aides en fonction de votre situation à retrouver sur www.actionlogement.fr

ÉTUDIANTS ALTERNANTS, DÉCOUVREZ LA CITÉ DE L'ALTERNANCE À DIJON !

Des logements vous sont proposés selon vos besoins : à la semaine, à la quinzaine ou au mois.

Renseignements et inscriptions sur notre site internet :

www.crous-bfc.fr

RETROUVEZ D'AUTRES OFFRES DE LOGEMENT ÉTUDIANTS sur www.lokaviz.fr

ÉTUDIANTS,
À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT
POUR LA RENTRÉE ?



AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR
LE GARANT 100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !



ActionLogement

Visale est une marque d'Action Logement, organisme agréé par le Ministère de l'Éducation Supérieure et de l'Enseignement Supérieur. Visale est une marque déposée de l'Action Logement.

Chambres



CHAMBRE D'ENVIRON 9 M²

avec lit, bureau, chaise et rangements. Cuisine collective à chaque étage. Les chambres disposent de sanitaires collectifs (douches et toilettes) à chaque étage.

Chambres confort et confort+



CHAMBRE ENVIRONS 9 M²

avec lit, bureau, chaise et rangements. Cuisine collective à chaque étage. La chambre dispose de sanitaires privatifs (lavabo, douche et toilettes).

Studettes



LOGEMENT ENTRE 13 & 18 M²

avec lit, bureau, chaises et rangements. Coin cuisine avec frigo, évier, plaques de cuisson et sanitaires privatifs (lavabo, douche et toilettes).

Logements adaptés aux personnes à mobilité réduite



**UN LOGEMENT ADAPTÉ (PMR)
Chambre, studette ou appartement**

avec lit, bureau, chaises et rangements. Coin cuisine avec frigo, évier, plaques de cuisson et sanitaires privatifs (lavabo, douche et toilettes).

Appartements



T1

UNE PIÈCE ENTRE 18 & 24 M²

Meublé avec coin cuisine et salle de bain privative



T1 BIS

DEUX PIÈCES ENTRE 31 & 45 M²

Meublé avec coin cuisine
et salle de bain privative



T2

DEUX PIÈCES ENTRE 45 & 50 M²

Meublé avec coin cuisine et salle de bain privative



T3 - 4

TROIS PIÈCES ENTRE 60 & 75 M²

Meublé avec coin cuisine et salle de bain privative

BESANÇON

BESANÇON

Résidence Agora



Logements : T1 bis, T2 et T3
Proche de : UFR SMP, Hôpital Jean Minjoz
Transport : tram 1, 2 et bus 6, 14, 51, 58

Résidence Antide Janvier



Logements : T1 et T1 bis
Proche de : CLA, UFR SLHS, Resto U' et centre-ville
Transport : tram 1, 2 et bus 4, 5, 11, 15, 30, 31, 81, 86

Résidence Canot



Logements : Chambres confort, confort+, studettes PMR
Proche de : CLA, UFR SLHS, Café International, Resto U' et centre-ville.
Transport : tram 1, 2 et bus 4, 5, 11, 15, 30, 31, 81, 86

Résidence Colette



Logements : Chambres confort, studettes, PMR, T1, T1 bis, T2
Située : au cœur du campus, Resto U'
Transport : bus 3, 14, 15

Résidence Mégevand



Logements : T1 et T1 bis
Proche de : UFR SLHS, Resto U', située au centre-ville
Transport : bus 3, 4, 10, 11, 13, 15, 21, 23, 30, 31, 81, 86

Retrouvez les résidences de Besançon et de Dijon sur les plans en page 33 !

DIJON

DIJON

Résidence Antipodes



Logements : T1, T2, T3 et T4
Proche de : IUT, ESIREM, installations sportives, Resto U'...
Transport : tram T1 et bus L5

Résidence Beaune



Logements : Chambres
Située : en périphérie du campus, à 10/15 minutes à pieds des principaux UFR et proche du Resto U'
Transport : tram T1

Résidence IRTESS



Logements : T1, T1 bis et T2
Proche de : CHU, École des travailleurs sociaux
Transport : tram T1

Résidence Jean Zay



Logements : T1, T2 et T3
Proche de : IUT, STAPS, Resto U', autres résidences...
Transport : tram T1 et bus L5

Résidence Latitudes



Logements : T1 et T1 bis
Située : 10 minutes à pied du campus, donnant sur le parc du CREPS
Transport : bus L5

Résidence Mansart



Logements : Chambres, chambres confort, studentes et studentes PMR
Proche de : UFR Droit-Lettres, Resto U', Cafet' et Théâtre, à 15 minutes des autres UFR
Transport : bus L5, Corol

Résidence Maret



Logements : Chambres
Proche de : Ensa, BSB, Sciences Po, centre-ville
Transport : tram T1, T2 et bus L3, L4, L5, 10, 12, 13, 18, 20, Pleine Lune

Résidence Montmuzard



Logements : Chambres, chambres confort, studentes et studentes PMR
Proche de : IUT, UFR Droit-Lettres et Sciences, ESIREM, STAPS, ESTP, ESEO, Resto U'...
Transport : tram T1 et bus L5, Corol

Résidence Rimbaud



Logements : T1, T1 bis et T2
Proche de : IUT, STAPS, Resto U'...
Transport : tram T1 et bus L5

NORD FRANCHE-COMTÉ

BELFORT

Résidence Braudel



Logements : T1, T1 bis, T2, log. PMR
Proche de : ESPE, lycée Condorcet, ESTA, ISTIC, IFSI, centre-ville, gare et commerces
Transport : bus 1, 7

Résidence Duillard



Logements : Chambres confort, chambres PMR
Proche de : IUT, Resto U'
Transport : bus 4

Résidence Sartre



Logements : T1, T1 bis, T2.
Proche de : ESPE, lycée Condorcet, ESTA, ISTIC, centre-ville, gare et commerces
Transport : bus 1, 7

MONTBÉLIARD

Résidence Portes du Jura



Logements : T1, PMR
Proche de : pôle universitaire, Resto U'
Transport : bus 1, 4, Diam A, Diam B

Résidence René Thom



Logements : T1, T1 bis et T2
Située : en centre-ville (10 min. en bus du pôle universitaire et Resto U')
Transport : bus 1, 3, 4, 5, 7, 10, Diam A, Diam B

AUXERRE

Résidence Jean Jaurès



Logements : T1
Proche de : IUT, lycées Jacques Amyot et Saint Germain, gare SNCF
Transport : bus 1, 3, 7

Résidence Jemmapes



Logements : T1, T1 bis et T2
Proche de : ESPE, IFSI, lycée Fourier, centre-ville
Transport : bus 1, 2, 3, 4, 7

Résidence Jean Moulin



Logements : T1
Proche de : IUT, Centre Condorcet, Resto U', gare SNCF
Transport : bus C1, C2, C3

LE CREUSOT



The map illustrates the geographical distribution of Crous de la Haute-Saône residences. The central area, enclosed by a dashed red line, represents the core territory. Residences are marked with red house icons and labeled: Résidence Inters (top left), Résidence Beaujeu (top center), Résidence Montmuzard (center), Résidence Montmuzard (center), Résidence Kantiopodes (bottom right), Résidence Kambard (bottom right), Résidence Jean Zay (bottom right), and Résidence Lattoues (far right). The map also shows major roads like Rue de la République, Rue du Recteur Marcel Bouchard, and Rue de la Liberté, as well as the Crous building (Crous) and the Crous de la Haute-Saône (Crous de la Haute-Saône) building. The map is divided into three main sections by dashed lines, each with an 'Entrée' (Entrance) label and a black triangle pointing towards the center.



LA RESTAURATION

Une offre variée et équilibrée pour tous les goûts !

Sur place ou à emporter, le midi ou le soir, pour une pizza, un plat complet, un sandwich, un bagel ou une salade, un wrap, un burger ou juste pour une pause café, il y a forcément un point de restauration Crous proche de chez vous !

Retrouvez tous nos points de restauration sur le site www.crous-bfc.fr rubrique restauration, sur l'application Crous mobile ou sur le plan en page 33.



Les différents sites de restauration du Crous sont **ouverts à tous**, étudiants ou non. Vous trouverez des **restaurants, food-truck ou cafétérias** à proximité des établissements d'enseignement.

Le tarif étudiant est valable dans tous les restaurants universitaires de France. **Un repas complet et équilibré, réalisé par les cuisiniers des Crous, vous est proposé au tarif de 3,30 €,** (1 € pour les étudiants boursiers)*.

Selon vos envies, le Crous vous propose un ensemble de formules et de plats diversifiés. Découvrez à chaque service un plat garni (viande / poisson / pizza / cuisine de nos régions / cuisine du monde...) et des buffets d'entrées et desserts.

Un petit creux ? Le Crous vous propose toute **une gamme à emporter** : sandwiches, salades, viennoiseries, pizzas, pâtes, wraps ou burgers.

* tarifs au 01/09/2021

Comment payer ?

Payez en toute sérénité !
Dans tous les points de restauration du Crous Bourgogne Franche-Comté, réglez vos achats avec votre carte étudiant (pass'UBFC) ou votre smartphone, grâce à l'appli Izly, ou en carte bancaire, ou en espèces (appoint demandé, pas de rendu de monnaie)!

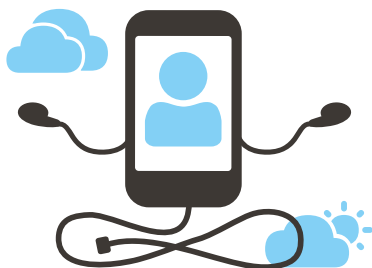
Plus d'info sur : www.izly.fr

Comment recharger votre compte Izly ?

Vous pouvez recharger votre compte directement sur le site www.izly.fr ou par carte bancaire et/ou espèces dans toutes nos structures :



Le paiement sans contact sur les campus



RAPIDE, PRATIQUE, SÉCURISÉ

BESANÇON

Resto U' Canot



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Resto U' Hauts du Chazal



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Resto U' Mégevand



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Resto U' Lumière



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Resto U' Petit Bouloie



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Crous'Truck



De 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 21h00*

Cafet' Aqua

Ouvert de 7h30-15h00*

 sur place |  à emporter

Cafet' Arsenal

Ouvert de 8h30 à 16h30*

 sur place |  à emporter

Café International

Ouvert de 10h00 à 14h00

 sur place |  à emporter

Cafet' Le Croustillant

Ouvert de 8h30 à 16h15*

 sur place |  à emporter

Cafet' Lumière

Ouvert de 7h00 à 21h45*

 sur place |  à emporter

Brasserie Lumière

Ouvert de 11h30 à 13h30
et de 18h30 à 20h00*

 sur place

Mini R - Hauts du Chazal

Ouvert de 7h00 à 15h00*

 sur place |  à emporter

Cafet' Petit Bouloie

Ouvert de 7h30 à 14h15*

 sur place |  à emporter

Retrouvez les points de restauration
sur le plan en page 33 !

Resto U' Mansart



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Resto U' Montmuzard



Ouvert de 11h20 à 13h45
et de 18h30 à 20h00*

Crous'ty Truck



Ouvert de 11h00 à 14h00*

Foodtruck pizzas



Ouvert de 11h00 à 14h00*

Cafet' Droit-Lettres

Ouvert de 7h45 à 18h45*

 sur place |  à emporter

Cafet' Gabriel

Ouvert de 7h45 à 15h15*

 sur place |  à emporter

Cafet' IUT

Ouvert de 11h30 à 13h30*

 sur place |  à emporter

Cafet' Mansart

Ouvert de 11h30 à 14h00*

 sur place

Cafet' STAPS

Ouvert de 7h30 à 15h30*

 sur place |  à emporter

Retrouvez les points de restauration
sur le plan en page 33 !

Resto U' Le Creusot



3 avenue Jean Monnet
71200 Le Creusot
Ouvert de 11h30 à 13h30*

Resto U' de l'IUT



Avenue des Rives du Lac
70000 Vesoul
Ouvert de 11h30 à 13h30*

NORD FRANCHE-COMTÉ

BELFORT 2 rue Ernest Duvillard 90000 Belfort



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Cafet' Duvillard

Ouvert de 11h30 à 13h30*

 sur place |  à emporter

Café Etc.

Ouvert de 11h30 à 13h30*

 sur place |  à emporter

MONTBÉLIARD 4 place Tharradin 25200 Montbéliard



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Cafet' Portes du Jura

Ouvert de 7h30 à 10h30* et de 11h30 à 14h

 sur place |  à emporter

SÉVENANS Esplanade de l'UTBM 90400 Sévenans



Ouvert de 11h30 à 13h30*

Seven Go

Ouvert de 11h30 à 13h30*

 à emporter



L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le Crous BFC a créé le service Relations Internationales afin de répondre aux attentes des étudiants internationaux et lutter contre l'isolement. Des actions interculturelles et des moments conviviaux sont proposés aux étudiants, en relation étroite avec nos partenaires pour une meilleure intégration.

DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE
Service International
relationsinternationales@crous-bfc.fr

LE LOGEMENT

CRITÈRES D'ADMISSION

Les étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur en Bourgogne Franche-Comté peuvent obtenir un logement au Crous :

- Par l'intermédiaire de Campus France s'ils perçoivent une bourse du gouvernementale ;
- Par l'intermédiaire de leur établissement lorsque celui-ci a conclu une convention avec le Crous ;
- A titre individuel, en effectuant une demande sur le portail MSE. Pour la rentrée 2022, les demandes individuelles seront possibles à partir du 12 juillet.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Pour faire une demande de logement, l'étudiant international doit créer un compte sur le portail messervices.etudiant.gouv.fr, et se rendre dans la rubrique «trouver un logement». Il sélectionne ensuite la ville dans laquelle il souhaite étudier et le type de logement qu'il souhaite occuper. Connectez-vous ou inscrivez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr. Renseignements via la messagerie «Assistance» ou «Boîte à questions».

VOUS SOUHAITEZ PARTIR ÉTUDIER OU RÉALISER UN STAGE À L'ÉTRANGER ?

Des aides à la mobilité existent. Renseignez-vous sur www.crous-bfc.fr rubrique **International**



LES ACTIONS INTERCULTURELLES

INVITEZ LE MONDE À VOTRE TABLE

« Invitez le Monde à votre table » est une opération d'échanges culturels entre les étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur et les habitants de la région.

Elle consiste à mobiliser les familles de Bourgogne-Franche-Comté afin d'accueillir à leur domicile un ou plusieurs étudiants internationaux pour un déjeuner. Cet évènement donne la possibilité de franchir les barrières culturelles. Dans un esprit de partage et de convivialité, il s'agit de découvrir la gastronomie et les traditions des participants ainsi que d'enrichir les connaissances culturelles de chacun.

Véritable connexion entre les habitants et les étudiants venus de tous horizons, cet évènement est pour tous l'occasion de faire connaissance et, pourquoi pas, de commencer l'apprentissage d'une autre langue !

Retrouvez les dates des prochaines éditions et les modalités d'inscription sur www.crous-bfc.fr, rubrique «International»

PARTENARIAT OFAJ/CROUS

Le Crous reçoit chaque année des volontaires allemands sur les campus de Besançon et Dijon. Chacun, en binôme avec un volontaire en service civique, lutte contre l'isolement et participe à l'intégration des étudiants internationaux.

Au cours de leur volontariat, ils participent à des séminaires internationaux pris en charge par l'OFaj.

L'expérience du volontariat peut être valorisée dans un projet professionnel. Participer à ce programme de mobilité européenne montre la capacité des jeunes à s'engager et à s'adapter au quotidien d'un autre pays.

LE MONDE EN FAMILLE

En Bourgogne-Franche-Comté, le Crous a mis en place le Parrainage International «Le Monde en Famille» :

- créer du lien social entre les habitants de Besançon, de Dijon et les étudiants internationaux
- lutter contre l'isolement de ces derniers,
- favoriser la mixité générationnelle et culturelle. A Besançon, l'initiative se fait en partenariat avec ESN et le CLA de l'Université de Franche-Comté.

Plus d'informations sur www.crous-bfc.fr, rubrique «International»

JUMELAGE DU CROUS BFC AVEC LES STUDENTENWERK DE CHEMNITZ, FRIBOURG ET MAYENCE

Les Studentenwerk et le Crous entretiennent un programme d'échanges entre leurs personnels et leurs étudiants : des rencontres thématiques et culturelles ponctuent chaque année universitaire.



LE SERVICE CULTUREL

Le Crous – acteur culturel original
– permet, suit et valorise les envies
artistiques et culturelles des étudiants et
jeunes créateurs.

Nous sommes disponibles
sur deux sites.

SITE DIJON

Crous Bourgogne Franche-
Comté
Service culturel
94 Boulevard Mansart -
21000 Dijon
03 80 63 00 00
culture@crous-bfc.fr

SITE BESANÇON

Crous Bourgogne Franche-
Comté
Service culturel
40 Avenue de
l'Observatoire,
25000 Besançon
03 81 48 46 00
culture@crous-bfc.fr

LE SERVICE CULTUREL, C'EST QUOI ?

Le Crous – acteur culturel original – permet, suit et valorise les envies artistiques et culturelles des étudiants et jeunes créateurs selon les grands axes suivants :

- le développement de l'action culturelle, de la formation artistique et l'accompagnement des pratiques des étudiants à travers ses dispositifs (ateliers, rencontres artistiques, manifestations culturelles, concours d'expression artistique...).

- la programmation et la création artistique dans les disciplines les plus variées des arts vivants (théâtre, danse, arts du cirque, musique...).

Ces principes sont portés par une organisation originale, une volonté d'instaurer et nourrir une relation entre les acteurs (étudiants et professionnels) participant à la vie et au projet des lieux.



PLUS PRÉCISEMENT LE SERVICE CULTUREL DU CROUS PROPOSE :

- L'accès à un ensemble de trois espaces sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.

Le Petit Théâtre de la Bouloie dédié aux résidences de création et aux pratiques se situant sur le campus bisontin,

Le Café International – salle de concerts - situé au cœur de la ville de Besançon ; et enfin : Le Théâtre Mansart implanté sur le campus Dijonnais, lieu de diffusion, de résidence et de pratique.

Le tout constituant un pôle de production interagissant.

- de profiter d'une billetterie à prix réduits pour l'ensemble de sa programmation, notamment partenaire du dispositif Carte Culture (à Dijon) et de la carte avantage jeunes (pour la région BFC).

+ d'infos à la Métropole de Dijon :

www.dijon.fr/Sortir-Bouger/CarteCulture-etudiant

et au dispositif Avantages Jeunes :

www.avantagesjeunes.com

- des aides pour financer vos projets culturels ou d'engagement solidaire avec son dispositif Culture-ActionS, ainsi qu'un accompagnement et un suivi continus.

- de participer à des concours nationaux avec sélections régionales dans différents domaines (musique, photographie, arts vivants, théâtre, danse, nouvelle...).

- un réseau national de la création Théâtrale Etudiante. Celui-ci fédère un noyau dur de quelques Crous, autour duquel gravitent des associations étudiantes de Théâtre. Ce réseau valorise et vise à enrichir le travail de compagnies étudiantes sélectionnées par un accompagnement professionnel et par leur diffusion.

Le Service Culturel met en avant et singularise le dispositif que constituent ses lieux culturels.: Le Petit Théâtre de la Bouloie, Le Café International et le Théâtre Mansart. Conviviaux, ces lieux donnent à voir pour créer la surprise et susciter la découverte. Ouverts, ils favorisent la rencontre et la confrontation entre les artistes, les équipes et les individus. Impliqué dans des partenariats réfléchis, le Service Culturel tient une place originale et essentielle pour faire vivre un terreau artistique et rendre le campus attractif et vivant.

62 Rue Pierre Laplace
25000 Besançon
Renseignements :
culture@crous-bfc.fr
Tél : 03 81 48 46 08
03 81 48 46 61

Situé au cœur du campus, le Petit Théâtre de la Bouloie se singularise comme un lieu de création et de résidence pour les associations et compagnies de la région. Il intègre volontiers dans ses propositions les initiatives étudiantes qu'il accompagne dans le montage des projets. Lieu de vie au cœur du projet culture du Crous BFC, il est aussi un lieu de pratique et de rencontre au travers d'actions de médiation, d'ateliers, de stages et de présentations de travail.

73 quai Veil Picard – 25000
Besançon
Renseignements :
culture@crous-bfc.fr
Tél : 03 81 48 46 08
03 81 48 46 61

Le Café International est un lieu de restauration rapide ouvert à tous dès 7h le matin. Il accueille des concerts pour devenir un lieu incontournable de la vie musicale à Besançon.

94 boulevard Mansart
21000 Dijon
Renseignements et
réservations :
theatre-mansart@crous-bfc.fr
03 80 63 00 00

Implanté sur le campus dijonnais, les associations étudiantes ont naturellement trouvé dans ce lieu du Crous Bourgogne Franche-Comté, un espace de réflexion, de travail, de création et de partage. Un lien fort et indéniable est également tissé au-delà des appartenances de territoire. Ainsi, nombre de jeunes artistes et de jeunes compagnies, d'acteurs de la vie culturelle de la région trouvent au Théâtre Mansart des opportunités de résidence et de rencontres. C'est un lieu participatif, un espace d'expressions nouvelles.



THÉMATIQUES : EXPRIMEZ VOS TALENTS !



Chaque année, 7 concours d'expression artistique d'envergure nationale vous sont proposés

4 CONCOURS THÉMATIQUES : Autour d'un thème unique choisi chaque année, vous pouvez vous exprimer par l'écriture d'une nouvelle, la photographie, la bande dessinée, le court-métrage. Le thème pour l'année 2021-2022 est « Rêve d'un jour, Rêve d'une vie ».

NB : > ces concours ne sont ouverts qu'aux étudiants.

> TREMPLIN PULSATIONS

Pulsations est ouvert à tous les styles musicaux et permet à de jeunes groupes d'exposer leur répertoire. En n'accueillant que des morceaux originaux, ce tremplin musical étudiant est l'occasion de découvrir de nouveaux talents, et de défricher le paysage musical actuel.

> CONCOURS NATIONAL DANSE

Vous avez envie de vous consacrer à l'art chorégraphique ? La prestation peut se faire en solo ou en groupe. Les groupes, ne pouvant

excéder un nombre de 8 participants, devront être composés d'une majorité d'étudiants.

> **CONCOURS NATIONAL DE THÉÂTRE** Le Crous BFC vous propose de participer à ce concours de théâtre. Il doit s'agir d'une création dont au moins 50 % d'étudiants.

+ d'info sur www.crous-bfc.fr rubrique **culture**

CULTURE ACTIONS

Culture-ActionS est un dispositif de soutien aux projets et aux initiatives étudiantes par le réseau des Crous.

Il permet de financer des projets réalisés sous de multiples formes (festival, rencontres, concerts, expositions...), des projets ActionS/Engagement (portés sur les thèmes de la citoyenneté, solidarité, environnement, sport, économie...) et de projets consacrés à la valorisation de la culture scientifique et technique.

Prenez contact avec le Service Culturel du Crous BFC pour connaître le calendrier des réunions bisannuelles de la commission régionale. Il vous conseillera dans le montage de votre projet.

UN PRIX CULTURE-ACTIONS NATIONAL

Chaque année, une commission nationale mise en place par le Crous décerne des prix aux meilleurs projets financés par les Crous. Le réseau tissé entre les Crous peut permettre à votre projet de vivre au-delà de notre région.

+ d'info sur www.crous-bfc.fr rubrique **culture**

ET SI VOUS AMÉLIORIEZ VOTRE VIE D'ÉTUDIANT·E ?

STIMULEZ VOTRE CRÉATIVITÉ !

...en participant au concours « CREATIV », durant la semaine étudiante pour l'esprit d'entreprendre, vous imaginerez des projets qui visent à améliorer votre vie d'étudiant. À la clé, plusieurs lots et un accompagnement à la concrétisation de votre projet par PEPITE-BFC, le pôle d'entrepreneuriat d'UBFC.

📅 Du 3 au 9 octobre 2022

RELEVEZ DES DÉFIS !

...en participant aux éco-challenges des « Olympiades du Développement durable ». Une application et votre motivation seront les seuls éléments indispensables pour remporter les épreuves ludiques qui vous seront proposées. Inscription possible dès la rentrée.

📅 Du 3 au 17 octobre 2022

SOYEZ ACTEUR DE LA VIE DE VOS CAMPUS !

... en prenant part aux « assises de la vie étudiante » pour faire entendre votre voix et construire des projets d'amélioration de votre quotidien.

📅 Mars 2023

BIEN-ÊTRE & SANTÉ

Plusieurs actions de prévention sont prévues en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Crous BFC.



→ Des événements portés par UBFC, Université Bourgogne-Franche-Comté.

À PROPOS D'UBFC

UBFC est une université confédérale qui réunit 7 établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne-Franche-Comté.

Sa Mission : développer l'attractivité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de Bourgogne-Franche-Comté.

Retrouvez toutes les infos et tous les contacts utiles sur :

www.ubfc.fr

Suivez-nous sur nos réseaux :    

LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES D'UBFC



UNIVERSITÉ
FRANCHE-COMTÉ



Besançon, une ville

Vivante | 30 000 étudiants & 3 campus

Connectée | à 2h en TGV de Paris, Lyon, Strasbourg

Accessible | logements à prix modéré

Animée | 200 événements culturels et sportifs

Préservée | 2 500 ha d'espaces verts



Direction Communication - Grand Besançon Métropole - © photo : E. Marin

À Besançon, plus de 450 formations !



boosteurdebonheur.besancon.fr

étudier à
besançon
boosteur de
bonheur





AVEC LE TER
...
- DE 26 ANS
=
-50%*

* Sur le tarif normal, sur simple présentation d'une pièce d'identité.